

NB : Les comptes de communes sont ceux de l'instruction M14 du 1^{er} janvier 2016 + de 500 habitants.

1 - Électrification rurale (E.R.)

L'investissement reste la propriété du SDE.

	SDE		Commune	
	C/ de dépenses	C/ de recettes	C/ de dépenses	C/ de recettes
L'année de réalisation des travaux le SDE et la commune constatent leurs créance et dette : (exemple : travaux pour 15 000 € remboursable sur 10 ans)				
Réalisations des travaux	2315 (15 000)			
Constatation de la « dette » des communes envers le SDE pour le montant total de l'opération (1)	2763 (15 000)	1384 ou 1385 (15 000)	2041582 (15 000)	168758 (15 000)
Puis chaque année le SDE appelle le remboursement de sa créance. La commune rembourse et amorti :				
Émission d'un titre		276358 (1 500)		
Émission d'un mandat (2)			168758 (1 500)	
Amortissement selon la durée fixée par le conseil municipal			6811 (1 500)	28041582 (1500)

Pièces justificatives :

(1) DGD + plan de financement + délibération type de la commune

(2) Titre du SDE